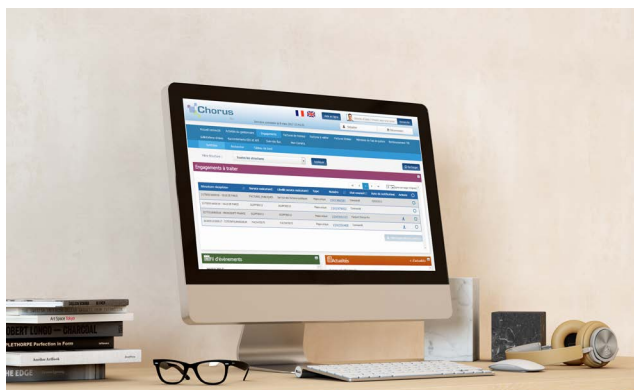


PORTAIL CHORUS PRO

Point d'entrée unique et gratuit, permet :

- la transmission et la réception de factures numériques ;
- le suivi du traitement des factures.



LES AVANTAGES



Transmission instantanée des factures.



Sécurisation de l'acheminement des documents.



Fluidité des échanges entre fournisseurs et clients publics.



Traçabilité accrue et réduction du délai de traitement.



Archivage assuré par la solution.

POUR VOUS CONNECTER

Fournisseurs de la sphère publique, vous pouvez d'ores et déjà créer votre compte sur le portail Chorus Pro et transmettre vos factures au format électronique.

<https://chorus-pro.gouv.fr>



BESOIN D'AIDE ?



L'assistante virtuelle ClaudIA répond à vos questions



Retrouvez toutes les informations sur le site de la Communauté Chorus Pro.

communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr



PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

ENTREPRISES

LA DEMATERIALISATION DES
FACTURES EN 2019
VOUS CONCERNE



LES BONNES PRATIQUES POUR PASSER LE CAP DE LA DÉMATÉRIALISATION

L'ordonnance du 26 juin 2014 impose aux PME l'envoi de factures dématérialisées à partir du 1^{er} janvier 2019.

Toutes les entités publiques sont, quant à elles, tenues de recevoir et de traiter ces factures.

FOURNISSEUR

Créez votre compte et votre entreprise directement sur Chorus Pro.

Comme pour un envoi par courrier, vous devez obtenir auprès de votre client public les informations vous permettant de lui adresser vos factures (n° SIRET, n° engagement et code service le cas échéant).

Etablissez votre facture dans Chorus Pro et transmettez-la à votre destinataire.

Vous êtes informé de l'évolution du traitement de votre facture sur Chorus Pro jusqu'à sa mise en paiement.

COLLECTIVITÉ & ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Communiquez à vos fournisseurs les informations permettant le bon acheminement des factures :

N° SIRET
Code service et/ou n° engagement (si vous avez rendu leur mention obligatoire).

Traitez la facture dans votre logiciel comptable puis, le cas échéant, mettez à jour son statut dans Chorus Pro.

Des questions sur l'établissement de vos factures ?
N'hésitez pas à échanger en dehors de l'outil avec les acteurs concernés.

L'AIFE EST LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER

*Une offre de services à votre disposition
sur la Communauté Chorus Pro.*

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr>



DOCUMENTATION ▾

ACCOMPAGNEMENT ▾

ACTUALITÉS ▾

Emetteur
de factures
électroniques



Formez-vous
gratuitement à
Chorus Pro



Toute
l'actualité
Chorus Pro



L'AIFE à la
rencontre des
fournisseurs



Participer à un
accompagnement

